RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

Association reconnue d'utilité publique par décret du 29/11/1952

Siège social : 32 rue de Suède 37100 TOURS

Services administratif: BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél: 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

CONCOURS TVA IARU REGION 1

RÈGLEMENT

DATES ET HORAIRE

Le concours débute le deuxième samedi de juin à 12:00 UTC et s'achève le dimanche à 18:00 UTC.

BANDES DE FREQUENCE

Bandes de fréquences ATV & DATV autorisées communément en télévision par chacun des pays membres de la Région 1 dans les portions des bandes suivantes :

70 cm, 23 cm, 13 cm, 9 cm, 6,3 cm et 1,2 cm

Les modes analogiques et numériques sont acceptés sans différence dans le mode de calcul des points attribués. Les liaisons TV doivent être effectuées de point à point par mode hertzien sans recours à un aucun autre moyen intermédiaire de transfert analogique ou numérique.

SECTIONS

Section 2 : réception uniquement y compris dans d'autres modes permettant une communication quelconque avec la station susceptible d'être reçue en TVA (Idem SWL).

Section 1 : modes de trafic hors du cadre de la section 2 (donc émission-réception).

REPORTS

Par vidéo : Code secret composé de quatre chiffres non identiques et non consécutifs, différents par bande.

Par radio : Report (vidéo de P0 à P5 et son de T0 à T5) + numéro du QSO à partir de 001 + locator.

Numérotation séparée par bande.

POINTS

Section 1:

- 70 cm : 2 points par km.
- 23 cm: 4 points par km.
- Bandes supérieures : 10 points par km.

Nota : si la liaison est unilatérale, les points sont divisés par 2.

Section 2:

• 70cm : 1 point par km.

12 mars 2025 **1**/2

• 23 cm : 2 points par km.

• Bandes supérieures : 5 points par km.

CLASSEMENTS

Pour chaque bande, section 1 et section 2, français et européen.

Classement général, section 1 et section 2, français et européen.

COMPTES RENDUS

L'utilisation des feuilles de logs (compte rendu) de l'IARU R1 est obligatoire. Les comptes rendus officiels peuvent être téléchargés sur le site de l'IARU R1 Voir le lien complet suivant :

 $http://www.iaru-r1.org/images/VHF/atv/ATV_contest_log_-_ATV_yourcall_YYYYMMDD.xls$

Indiquer (pour chaque bande) le meilleur DX (indicatif, locator, distance).

Eventuellement (ce n'est pas une obligation, mais une information intéressante à publier), indiquer le nombre de moyens carrés locator (exemple : JN36) contactés.

RECOMPENSES

Un diplôme au premier de chaque classement (par bande section 1 et 2, et général section 1 et 2).

SOAPBOX

Vos commentaires et anecdotes sur le concours seront les bienvenus (éventuellement accompagnés d'une photo originale).

ENVOI

Au plus tard le premier mercredi qui suit le concours, au correcteur via l'e-mail:

iarutva@r-e-f.org

CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.

12 mars 2025 **2**/2